

PROJET DE LOI

adopté

le 9 juin 1989

N° 87

S É N A T

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation d'une convention internationale
sur la protection physique des matières nucléaires.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur
suit :*

Voir les numéros :

Sénat : 288 et 360 (1988-1989).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la convention internationale sur la protection physique des matières nucléaires ouverte à la signature à Vienne et à New York le 3 mars 1980 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 9 juin 1989.

Le Président,
Signé : ALAIN POHER.

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 288 (1988-1989), Sénat.